

Intra CL

Public

1 groupe d'agents de la
Caf des Yvelines
Calendrier - Lieux -
Modalités d'accès :
Planification sur le site
EGOC [Sessions à venir]
Nous contacter pour suivi
des programmations et
des planning sur
www.egoc.org

Catégorie

Formations
Chantiers locaux

Tarifs

Modalités d'animation

Formateur

Accolades GIRAUD
Christine

Effectif

Taux de satisfaction

Tarif / Coût stagiaire

2019- Formation / Action Déploiement de la CTG - J6-CAF 78

MAJ : Dimanche 05 juillet 2026

Contenu

Contexte

Les CTG s'inscrivent dans les orientations prioritaires de la nouvelle C.O.G 2018 - 2023. Balisées par des critères de mise en œuvre par la CNAF, les CTG devront se déployer sur l'ensemble du territoire avec un taux de couverture à atteindre pour chaque CAF.

Afin d'éviter que la CTG ne soit une « coquille vide » soumise à la pression de la COG ou un nouveau dispositif parmi les autres, il semble fondamental d'accompagner les CAF demandeuses à travers un parcours dédié.

La CAF des Yvelines est confrontée aux redécoupages des territoires imposés par la Loi NOTRe, notamment avec la création de nouvelles communes. Ces redécoupages constituent une opportunité quant à la co-construction avec les partenaires territoriaux de projets sociaux pour ces nouveaux territoires et par-là même de Conventions Territoriales Globales.

La proposition ci-dessous s'inscrit dans ce contexte, nous proposons une formation/ action qui s'organise en même temps que l'expérimentation sur les territoires. Cela contribue à renforcer la dynamique collective, la dimension « équipe projet » et l'efficacité des expérimentations avec les territoires.

JOUR 6 : Mettre en œuvre le déploiement de la CTG : innovation interne et externe

Objectifs :

- Croiser les enjeux de chaque partenariat avec les EPCI : Négociation,

vision, optimisation

- Croiser les différentes avancées entre les équipes projets : diagnostic, mobilisation des acteurs, de la société civile, quelles orientations...
- Organiser la coopération entre les équipes projets pour dynamiser la conduite du changement
- Appréhender de nouvelles compétences (posture et positionnement) pour accompagner les territoires

Intervenant

Christine GIRAUD de la SCOP Accolades, spécialisée dans l'accompagnement dynamique visant à optimiser les interventions territoriales

Modalités d'évaluation et sanction de la formation

A l'issue de cette formation, un **bilan** est réalisé sous la responsabilité du formateur. Lors de ce bilan, la présence d'un cadre référent est souhaitée.

A l'issue de cette action, une **procédure d'évaluation** permettant d'apprécier la qualité de la prestation (et des intervenants) et de mesurer l'efficacité de l'action au regard des objectifs globaux assignés sera mise en œuvre. Ces fiches seront renseignées par les participants sous la responsabilité du prestataire et transmis par ses soins à l'EGOC.

En application de l'article L.6353-1 du Code du travail, une **attestation** mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action sera remise aux stagiaires à l'issue de la formation.

Méthodes mobilisées

Modalités d'évaluation et de validation:

Evaluation en amont : sous forme d'un questionnaire ou d'un entretien avec le formateur pour valider les prérequis, d'évaluer les besoins spécifiques et de déterminer le niveau de connaissances

Evaluation au cours de la formation : validation de la compréhension et de l'acquisition des connaissances sous forme mises en situations, de réflexions collectives et d'utilisation d'outils de diagnostic

Evaluation à chaud : à l'issue de la formation, un bilan oral et une évaluation écrite permettront d'apprécier la qualité de la prestation et de mesurer l'efficacité de l'action au regard des objectifs globaux

Evaluation à froid : réalisée avec un outil interne Caf

Attestation de suivi : Feuille de présence

Attestation de participation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action sera remise aux stagiaires à l'issue de la formation

Accessibilité:

Nos formations sont accessibles à tous les agents Caf. Pour toutes personnes en situation de handicap, nous vous invitons à nous contacter afin d'étudier ensemble les modalités d'accès à la formation et de nous transmettre tout document nécessaire pour l'ajustement des prestations et la mise en oeuvre de dispositifs adaptés.

Niveau d'accessibilité des prestations proposées dans les locaux de l'EGOC : fiche informative du registre public d'accessibilité disponible sur le site de l'EGOC : Page « [Contact et Accessibilité](#) »

Délais d'accès à la formation:

Délais d'accès entre la demande et le début de la prestation : engagement d'une réponse dans les 15 jours ou conditionné aux délais de procédures de marché (1 mois pour les sessions INTER).

**Pour toutes informations administratives, pédagogiques,
d'accompagnement aux personnes**



Entente du **G**rand **O**uest et du **C**entre
pour le perfectionnement des personnels
des caisses d'Allocations familiales

**ou d'une adaptation de la formation sur mesure,
vous pouvez nous contacter au 02 99 29 82 42 ou 02 99 29 82 43**
